

Sommaire

P 1 : Édito - C. Droal

P 2 : Une réforme de plus pour les LP !
GRETA en DANGER

P 3 : Bulletin pré-adhésion

P 5 : Rendez-vous carrière : du changement !

P 6 : Réforme du concours

ÉDITO

Une réforme de plus pour les lycées professionnels !

Depuis quinze ans, l'enseignement professionnel en France est le théâtre d'une succession de réformes. Présentées comme des mesures d'amélioration et d'adaptation aux besoins du marché du travail, ces réformes ont paradoxalement conduit à une dévalorisation croissante de la filière professionnelle. La stigmatisation des LP en tant que lieux de relégation s'est intensifiée, alimentée par des politiques qui privilégient le quantitatif au qualitatif. Les coupes budgétaires, la réduction des heures de formation et la suppression de certaines spécialités contribuent à affaiblir l'enseignement professionnel.

La dernière réforme sonne presque le glas des LP. Jamais nous n'avons observé un tel désordre en fin d'année, avec la réforme de la classe de terminale bac pro. En effet, l'avancement des CCF en avril et la programmation des épreuves ponctuelles en mai, accompagnés de parcours en "Y" et d'injonctions absurdes et contradictoires

(« Préparez mieux vos élèves aux études supérieures en ne leur faisant pas cours »), ne peuvent que provoquer chaos et absentéisme au sein des LP. Ce phénomène a d'ailleurs déjà été démontré lors de l'éphémère organisation anticipée des épreuves de spécialité du bac Blanc au lycée général.

Il est donc impératif, plutôt que d'imposer des réformes à la chaîne, d'écouter ceux qui vivent le quotidien des LP : les enseignants. On peut légitimement s'interroger sur l'entêtement des ministères de tutelle (Travail et Éducation Nationale) à maintenir de telles réformes. Il serait naïf de penser qu'ils agissent sans réflexion ; en réalité, cette réforme s'inscrit dans la continuité des précédentes. Son objectif est clair : mettre un terme à l'enseignement professionnel sous statut scolaire et au statut des professeurs de lycées professionnels.

Une réforme de plus pour les LP !

Les élèves de terminale bac pro ont passé leurs examens ponctuels les 12 et 13 mai dans des conditions inacceptables, confirmant ainsi les alertes du SNUEP-FSU depuis l'annonce de la réforme en cours. La nouvelle organisation de l'année n'a pas permis de former ni de préparer correctement les élèves pour ces épreuves. L'avancement des examens en mai, combiné à la suppression de quatre semaines de cours et aux convocations pour les candidats libres, a contraint les professeurs de lycée professionnel à interrompre l'achèvement des programmes. Ils ont ainsi été obligés de commencer les CCF dès le mois de mars. De plus, la continuité des cours pour d'autres classes (générales, technologiques, CAP, 2de et 1ère pro) a dégradé les conditions de passage des épreuves.

Actuellement, la ministre de l'Éducation nationale refuse de remettre en question cette réforme, qui a déjà échoué pour le baccalauréat général et technologique. Ce refus témoigne d'un mépris envers les élèves des lycées professionnels, majoritairement issus des classes populaires, ainsi qu'envers les PLP.

Le SNUEP-FSU avait déjà alerté sur les conséquences de cette période ainsi que sur les préconisations irréalistes du ministère. Les injonctions à enseigner des disciplines autres que la sienne, l'indétermination des groupes classes, l'incertitude des emplois du temps et les informations contradictoires ont contribué à un climat d'instabilité. Le décalage entre les annonces politiques et la réalité est flagrant. Les élèves engagés dans un parcours de poursuite d'études ne bénéficieront pas de 30 heures de cours par semaine, tandis que ceux optant pour l'insertion professionnelle disposeront de peu, voire d'aucune période de révision avant les dernières épreuves de la session, prévues fin juin pour l'oral de projet et la Prévention Santé Environnement (PSE). Cette situation crée une inégalité de préparation pour certaines épreuves d'un même examen national.

Le SNUEP-FSU dénonce cet entêtement, face à l'opposition massive des personnels, aux désaveux successifs des textes de la réforme en instances et à l'échec des différentes mesures mises en place (pacte, dispositifs, terminale bac pro...). Depuis des mois, les signaux d'alerte se multiplient concernant les conditions d'études des élèves de la voie professionnelle et les conditions de travail des personnels.

Le SNUEP-FSU réaffirme son exigence d'un retour des examens en juin, du rétablissement des heures de cours disciplinaires supprimées par les récentes réformes, et de l'abandon du parcours différencié, qui ne vise qu'à offrir une main-d'œuvre bon marché aux entreprises.



GRETA en DANGER



L'actualité des GRETA est particulièrement chargée en ce moment, sans doute en raison de la réactivation de l'Intersyndicale FCA GRETA. En effet, les réponses apportées par l'institution ne nous rassurent guère, tant le dialogue social semble être devenu un véritable dialogue de sourds. Le ministère avance rapidement, sans remise en question, ni bilan à partager avec la représentation syndicale. Bien qu'un rapport confidentiel de l'IGESR, datant de l'automne 2024, émet certaines préconisations, il n'est pas pris en compte. Selon les dernières informations de la DGESCO, le nombre de GRETA devrait passer de plus de 200 à seulement 84, avec une tendance à fusionner toujours plus les GRETA en structures départementales, voire académiques.

De plus, un décret annonce d'éventuelles absorptions des GRETA par les GIP FCIP ou par d'autres GIP dédiés. Par exemple, dans le Var, l'Éducation Nationale abandonne le Greta départemental au profit du GIP FIPAN, tout en conservant la marque Greta, qui reste appréciée des partenaires et des usagers. Il est paradoxal de supprimer un Greta tout en gardant son acronyme, alors que son fonctionnement est complètement différent !

Ces réorganisations amplifient la souffrance des personnels, qui font face aux difficultés et incertitudes qu'elles engendrent. Quelles seront les pérennités des postes et des actions de formation ? Quel sens donner à leurs missions et à leur travail ? Le management, souvent officieux et arbitraire, ainsi que le manque d'informations fiables, créent des tensions entre les personnels contractuels et titulaires.

Le travail de l'Intersyndicale FCA GRETA se poursuit.

Les Assises régionales des personnels des GRETA et de la FCA continuent, même si la mobilisation des agents, souvent isolés, s'avère difficile. Après l'Île-de-France, pionnière, et les Hauts-de-France, ainsi que la Bretagne, les assises de Nouvelle Aquitaine se sont déroulées le 26 mai à Angoulême. L'objectif est de faire converger les revendications des personnels vers la Bourse du Travail à Paris lors des ASSISES NATIONALES INTERSYNDICALES, prévues pour le 24 JUIN 2025.

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2026

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1ère fédération de l'Éducation nationale.

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

| Catégorie \ Echelon | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 ou A1 | 7 ou A2 | 8 ou A3 | 9 | 10 | 11 |
|---------------------|---|------|------|------|------|------|---------|---------|---------|------|------|------|
| Métropole en € | Classe normale | 99 | 123 | 147 | 150 | 156 | 162 | 171 | 183 | 192 | 204 | 216 |
| | Coût réel mensuel après crédit d'impôts | 2,81 | 3,49 | 4,17 | 4,25 | 4,42 | 4,59 | 4,85 | 5,19 | 5,44 | 5,78 | 6,12 |
| | Hors Classe | 195 | 204 | 219 | 237 | 252 | 264 | 270 | | | | |
| | Coût réel mensuel après crédit d'impôts | 5,53 | 5,78 | 6,21 | 6,72 | 7,14 | 7,48 | 7,65 | | | | |
| | Classe exceptionnelle | 231 | 243 | 255 | 273 | | 291 | 303 | 318 | | | |
| | Coût réel mensuel après crédit d'impôts | 6,55 | 6,89 | 7,23 | 7,74 | | 8,25 | 8,59 | 9,01 | | | |

AUTRES COTISATIONS :

Stagiaire : 1er échelon classe normale **AED** : 24 € **AESH** : 24 € **Sans traitement** : 24 €

| Contractuel·es (1) Inclure les bonifications indiciaires ainsi que les majorations brutes de traitement et indexations (outre-mer) | | | | | |
|---|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------|
| Traitement mensuel BRUT (1) | Inférieure à 1101 € | de 1101 € à 1400 € | de 1401 € à 1700 € | de 1701 € à 2000 € | 2001 € et plus |
| Cotisation annuelle | 42 € | 63 € | 84 € | 102 € | 123 € |
| Retraité·es* - PLP et CPE | | | | | |
| Pension mensuelle BRUTE | Inférieure à 1801 € | de 1801 € à 2000 € | de 2001 € à 2200 € | de 2201 € à 2400 € | 2401 € et plus |
| Cotisation annuelle | 72 € | 90 € | 99 € | 108 € | 117 € |

* Pour les retraité·es, l'adhésion au SNUEP-FSU inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique)

**Avec le crédit d'impôt de 66 %,
une cotisation annuelle
de 150 euros
revient au final à 51 euros,
soit 4,25 euros par mois.**



150 € = 51 €

Rendez-vous carrière : du changement !

Le PPCR remis en question : des rendez-vous de carrière déplacés dès l'année 2026 !

Lors du Conseil Social d'administration ministériel du 6 mai 2025, le ministère a présenté un projet de redéfinition du cadencement et du rôle du rendez-vous de carrière.

Le 1er rendez-vous de carrière aurait lieu quatre ans après l'entrée dans le métier et serait sans effet sur l'avancement (=simple accompagnement)

Le 2nd rendez-vous de carrière serait lié au passage à la hors-classe : l'année scolaire qui précède la promouvabilité de la classe normale vers la hors-classe, soit au moins 2 ans d'ancienneté au 9° échelon de la classe normale.

ATTENTION ! Le passage à la hors classe ne sera pas automatique puisque, aujourd'hui, le taux de promotion n'est que de 20 % environ.

Le 3ème rendez-vous de carrière serait lié au passage à la classe exceptionnelle : au cours de l'année scolaire qui précède la promouvabilité de la hors-classe vers la classe exceptionnelle, en étant au 5ème échelon de la Hors-classe.

ATTENTION ! Rendez-vous de carrière ne signifie pas passage à la classe exceptionnelle de façon automatique. Une évolution de la grille d'avancement de l'actuelle classe normale

Ces évolutions sont liées à la suppression des bonifications d'avancement d'échelon en classe normale (l'avancement accéléré du 6ème vers le 7ème échelon n'existera plus). L'avancement d'échelon se ferait donc à compter de la rentrée 2026 à rythme unique de 2 ans et 6 mois entre chacun des échelons du 6ème jusqu'au 9ème.

| | | |
|------------|---|--------------|
| 6° échelon | 3 ans (30% des collègues : 2 ans) | 2 ans 6 mois |
| 5° échelon | 2 ans 6 mois | 2 ans |
| 4° échelon | 2 ans | 2 ans |
| 3° échelon | 2 ans | 2 ans |
| 2° échelon | 1 an | 1 an |
| 1° échelon | 1 an | 1 an |

| Echelon | Durée actuelle | Durée envisagée |
|-------------|---|-----------------|
| 11° échelon | Sans limite | Sans limite |
| 10° échelon | 4 ans | 4 ans |
| 9° échelon | 4 ans | 4 ans |
| 8° échelon | 3 ans 6 mois (30% des collègues : 2 ans 6 mois) | 2 ans 6 mois |
| 7° échelon | 3 ans | 2 ans 6 mois |

Des mesures loin du compte !!!

Cette accélération de début de carrière n'est pas encore actée, les déclarations sur l'austérité budgétaire se multiplient ces derniers jours.

La nouvelle grille d'avancement de la classe normale reviendrait à une cinquantaine d'euros supplémentaires par mois, lissée sur une quinzaine d'années. C'est mieux que rien mais cela reste très insuffisant.

Aussi, encore une fois, il manque des mesures pour les milieux actuels et fins de carrière, tout comme pour les contractuel·les. Un PLP sur cinq est dans la plage d'appel de la classe exceptionnelle (5e, 6e et 7e HC). À 9% cette année et 9,5 % l'année prochaine, le taux de promus/promouvables est très insuffisant et doit être augmenté (dans le 1er degré, il est de 29 %), et ainsi éviter qu'une majorité de collègues ne partent à la retraite sans être à la classe exceptionnelle.

Sur le dernier rendez-vous de carrière, le refus du ministère de traiter tout en même temps (cadencement, modalités, utilisation de l'avis) est inacceptable. L'absence d'étude d'impact n'est pas rassurante et laisse augurer de possibles freins à l'accès au dernier grade. Dans les faits, le ministère veut un 3ème rendez-vous de carrière possiblement bloquant pour la Classe Exceptionnelle, c'est une ligne rouge.

Le SNUEP-FSU continue de porter son mandat pour une grille d'avancement unique, sans barrière, au rythme le plus rapide et permettant de terminer sa carrière à l'indice le plus élevé du corps des PLP.

Réforme du recrutement et de la formation des PLP

Modification du décret de 1992 – articles concours et formation initiale

Décret du 17 avril 2025

La réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignant-es et CPE débute dès 2026. Une phase transitoire court jusqu'en 2028 avec l'existence des deux versions (exigence Master ou licence) des concours externes pour les disciplines d'enseignement général, biotech, STMS et éco-gestion.

Nouvelles conditions et modalités

| | | Condition concours | Post-concours | Titularisation | Obligation de service |
|----------------|---------------------------------------|--|---|--------------------------------------|------------------------------|
| <i>Externe</i> | <i>Général (LHG, MS, LLV, Ang-LV)</i> | | <i>2 ans de formation :</i> - 1re année élève fonctionnaire (redoublement pos) + M1 - 2e année FSTG + M2 | <i>Avoir le Master ou équivalent</i> | <i>Oui 4 ans</i> |
| | | <i>Être en L3* ou avoir licence ou équivalent</i> | <i>Détention d'un M1 ou équivalent ou agent public (fonctionnaire ou contractuel) ou 5 ans activités pros : 2 ans de formation (selon M1 obtenu) ou 1 an en tant que FSTG</i> | <i>Avoir le Master ou équivalent</i> | <i>Non</i> |
| | | <i>Cadre 5 ans</i> | <i>1 an en tant que FSTG</i> | <i>Master non nécessaire</i> | <i>Non</i> |
| | <i>Pro. (toutes les autres) ***</i> | - Niv 5 + 5 ans pratique pro - Niv 4 + 7 ans pratique pro | <i>1 an en tant que FSTG</i> | <i>Master non nécessaire</i> | <i>Non</i> |
| <i>Interne</i> | <i>Général</i> | <i>Niv 5 ou cadre 5 ans + 3 ans d'esgt</i> | <i>1 an en tant que FSTG</i> | | <i>Non</i> |
| | <i>Pro.</i> | <i>Niv 4 ou 3 + 4 ans d'esgt ou cadre 5 ans + 3 ans d'esgt</i> | <i>1 an en tant que FSTG</i> | | <i>Non</i> |
| <i>3e ccrs</i> | | | <i>1 an en tant que FSTG</i> | | <i>Non</i> |

FSTG= fonctionnaire stagiaire

Le risque de déclassement salarial des PLP n'est pas à exclure puisque la majorité des collègues seront recrutés niveau bac / BTS sans reconnaissance du niveau de qualification Master lors de la titularisation, mandat du SNUEP-FSU. Les exigences de titularisation seront donc différentes selon les lauréat-es.

Si actuellement nombre de néo-titulaires ont eu peu de formation, voir pas (ex-non- titulaire par exemple), la réforme vient accentuer le séparatisme EP/EG et le décrochage de la formation initiale des PLP. Une majorité des néo-PLP n'auront qu'un 1 an de formation (avec un mi-temps voire un temps plein en responsabilité) et non 2 années.

Cette réforme maintient également l'utilisation des stagiaires comme moyen d'enseignement.